



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 21 novembre 2019
affiché ou publié le jeudi 21 novembre 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20191114-lmc1H22645H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22645H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 167-19

Objet : *RD - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD1006 entre la rue Centrale à Barberaz et le carrefour de la Trousse à La Ravoire*

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 167-19

objet **RD - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD1006 entre la rue Centrale à Barberaz et le carrefour de la Trousse à La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le projet de requalification de la RD1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire a fait l'objet d'une première phase d'étude et d'une concertation publique en avril 2019 dont le bilan a été approuvé par le Conseil communautaire le 27 juin 2019.

Le scénario retenu pour la suite des études d'aménagement consiste en :

- la modification du plan de circulation d'accès au quartier de la Madeleine sur Barberaz,
- la modification du carrefour à feux de la Trousse en un carrefour giratoire,
- la reconfiguration du parc relais de la Trousse offrant une plus grande capacité, une meilleure accessibilité pour les automobilistes et une connexion à la voie verte de la Leysse pour les vélos,
- la mise aux normes des arrêts bus en connexion directe avec le parc relais,
- le calibrage à trois voies de circulation au droit des carrefours à feux qui composent l'axe de la RD1006 le long de la Leysse,
- la création d'un trottoir sécurisé sur l'intégralité de l'aménagement,
- la modification des carrefours à feux,
- l'enfouissement des réseaux aériens,
- la création d'espaces paysagers pour donner un aspect plus urbain à cet axe routier,
- un nouvel éclairage public sur l'intégralité du linéaire.

Il convient désormais de poursuivre les études afin de préciser la conception des aménagements et de définir leurs conditions de réalisation. Pour ce faire, une consultation a été lancée en août 2019 sous la forme d'un appel d'offres en vue de retenir un bureau d'études.

Le marché a été découpé en trois sections d'aménagement et en différentes tranches de la manière suivante.

Tranche ferme sur l'ensemble de l'opération

- Mission AVP (avant-projet).

Tranches optionnelles sur la section ouest 1 du carrefour de la rue Centrale au carrefour des rues Gustin/Tilleuls (inclus)

- TO1 : mission PRO/ACT (projet / assistance aux contrats de travaux).
- TO2 : missions EXE/DET/AOR (exécution / direction de l'exécution du contrat de travaux / assistance lors des opérations de réception).
- TO3 : mission OPC (ordonnancement pilotage et coordination).

Tranches optionnelles sur la section carrefour de la Trousse

- TO4 : mission PRO/ACT (projet / assistance aux contrats de travaux).
- TO5 : missions EXE/DET/AOR (exécution / direction de l'exécution du contrat de travaux / assistance lors des opérations de réception).
- TO6 : mission OPC (ordonnancement pilotage et coordination).

Tranches optionnelles sur la section ouest 2 du carrefour des rues Gustin/Tilleuls au carrefour de la Trousse (exclu)

- TO7 : mission PRO/ACT (projet / assistance aux contrats de travaux).
- TO8 : missions EXE/DET/AOR (exécution / direction de l'exécution du contrat de travaux / assistance lors des opérations de réception).
- TO9 : mission OPC (ordonnancement pilotage et coordination).

Quatre groupements de bureaux d'études ont remis une offre dont l'analyse technique et financière a été présentée en commission d'appel d'offres le mercredi 30 octobre 2019. La proposition du groupement Baron Ingénierie / Epode / Arter / Ceryx a été retenue par la commission.

Il est donc proposé d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre avec ce groupement pour un montant de 336 500 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 127-19 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019 approuvant le bilan de la concertation publique du projet d'aménagement de la RD1006,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 30 octobre 2019,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire, avec le groupement Baron Ingénierie / Epode / Arter / Ceryx pour un montant de 336 500 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 167-19

Objet de l'acte : RD - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD1006 entre la rue Centrale à Barberaz et le carrefour de la Trousse à La Ravoire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22645H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22645H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2019

Période d'affichage : du au